

Description de l'offre : Chargé de cours – formation policière de base

Description de la fonction

- Charge de cours, à titre accessoire, dans la thématique relative à « la criminalité informatique »

Grade minimum requis pour la fonction :

INP

Compétences transversales

Utiliser les ressources et respecter les règles d'utilisation

Utiliser les supports mis à disposition par l'institution tels que syllabi, plate-forme informatique, matériel pédagogique, etc...

Maintenir à jour ses connaissances dans le domaine policier

Déontologie

- Respecter les valeurs et la déontologie des services de police
- Respecter le règlement de travail ainsi que le ROI de l'APPH
- Respecter le personnel institutionnel ainsi que les apprenants
- Respecter les limites professionnelles liées à la fonction
- Etre conscient de sa fonction d'exemple

Gestion de l'information et de la communication

- S'assurer de donner une information correcte, complète et actualisée
- Structurer les informations, écouter et reformuler
- Enoncer clairement ses demandes
- Participer activement à la communication tant avec les apprenants qu'avec les responsables de formation et le personnel administratif
- Participer activement et de manière constructive aux réunions, délibérations, évaluations,...

Gestion du temps

- Respecter les horaires établis
- Planifier le déroulement du programme de formation

Adaptation

- Capacité à se remettre en question en tenant compte de son évaluation en qualité de chargé de cours.
- S'adapter aux nouvelles réglementations et aux procédures mises en place par l'institution

- être capable de travailler en équipe – en binôme

Compétences techniques

- Maîtriser les législations suivantes
 - ✓ Code Pénal (art 496, 470, 442bis, 210bis, 504quater, 550bis, 550ter, ...)
 - ✓ CIC (39bis, 88bis, 46bis, 88ter)
 - ✓ Code du Droit Economique ;
 - ✓ Loi du 13/04/1995 relative à la traite des êtres humains ;
 - ✓ Loi du 28 novembre 2000 relative à la criminalité informatique ;
 - ✓ Loi du 10/04/2014 modifiant le Code pénal en vue de protéger les enfants contre les cyberprédateurs ;
 - ✓ COL 1/2002 relative à la criminalité informatique ;
 - ✓ COL 9/2017 relative à la politique de recherche et de poursuite en matière de Ransomware
 - ✓ Convention de Budapest sur la Cybercriminalité (23/11/2001).
- Avoir une connaissance suffisante des structures et du fonctionnement de la formation policière
- Avoir un sens pédagogique ou accepter de suivre une formation "chargé de cours/formateur"
- Avoir une communication claire et précise
- Concevoir ou adapter des supports de formation ou des activités d'animation
- Transmettre des consignes simples et complexes

Atouts

- Occuper une fonction au sein d'un FCCU, RCCU ou LCCU

(Pré)Sélection : La (pré)sélection du/des chargés de cours (en fonction de nos besoins) se fera sur base d'une analyse du dossier de candidature et sur base de critères tels que

- La disponibilité et l'existence d'une charge de cours (APPH ou autre)
- L'expertise (à travers un diplôme requis ou une expertise reconnue)
- L'expérience (fonction spécifique)
- La complétude du dossier

Lieu de travail : Jurbise (déplacements possibles)

Régime de travail : fonction accessoire soumise à un horaire fixé en fonction des plannings de cours à dispenser et du nombre de participants - rémunération à la vacation

Dépôt des candidatures

Mode :

Uniquement via le lien suivant : <https://ipfh.hainaut.be/apph/appelacandidatures>

Ouverture de l'offre : 29/07/2020

Date limite : 30/09/2020